

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/03/2019

Reçu en préfecture le 26/03/2019

Affiché le

ID : 035-213503634-20190326-2019_29-DE

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 22

L'an deux mil dix-neuf, le 12 mars à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 6 mars 2019, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUDIN, Maire.

PRESENTS : Jean-Luc GAUDIN, Armel TREGOUET, Muriel BLOUIN, Michel DEMOLDER, Agnès GUILLET, Stéphane MENARD, Valérie FORNARI, Frédéric TREGUIER, Yannick CAIRON, Adolphe AZUAGA, Marie-Hélène OGER, Dominique HUET, Dominique CANNESSON, Calixte TIENDREBEOGO, Pascal COULON, Dominique BARON, David LOUBARESSE.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Karina GUERRIER a donné procuration à Calixte TIENDREBEOGO, Valérie DERISBOURG a donné procuration à Muriel BLOUIN, Audrey MARCHIX a donné procuration à Frédéric TREGUIER, Antoine CRENN a donné procuration à Armel TREGOUET, Mélanie JOUET a donné procuration à Agnès GUILLET.

ABSENTS EXCUSÉS : Karina GUERRIER, Valérie DERISBOURG, Audrey MARCHIX, Antoine CRENN, Mélanie JOUET.

ABSENTS : Karine RICHARD, Catherine SEIGNEUR, Cécile GIBBES, Bérengère TURMEL, Amélie BERNARD.

SECRETAIRE : Pascal COULON.

2019-29

Budget primitif 2019 de fonctionnement et d'investissement

Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint aux finances, présente le dossier :

Il est rappelé que le budget primitif est un document prévisionnel annuel qui a le caractère d'acte d'autorisation permettant au Maire d'engager et de liquider les dépenses et couvrir les recettes.

Le budget est composé de deux sections :

- La section de fonctionnement correspond aux dépenses courantes permettant le bon fonctionnement de la commune (entretien des bâtiments communaux, gestion des services municipaux, remboursement des intérêts de la dette, rémunération du personnel communal, etc.) et fixe les recettes dont peut disposer la commune, notamment les recettes fiscales.
- La section d'investissement correspond d'une part au remboursement annuel du capital de la dette, d'autre part à la mise en œuvre de programmes d'investissements.

Le projet de budget primitif 2019, tel qu'il est présenté, résulte des travaux lors de réunions de groupes de pilotage et de commissions Finances, associant responsables de services et élus.

Jean-Luc GAUDIN, Maire, et Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, présentent le budget prévisionnel 2019.

• **Section de fonctionnement**

La poursuite d'une rigueur de gestion sera maintenue afin de maîtriser les dépenses courantes de fonctionnement. Les efforts de gestion seront à poursuivre conformément aux objectifs définis par la collectivité.

La prévision budgétaire 2019 est assise sur une maîtrise des dépenses, et une estimation des recettes la plus sincère et véritable. Le BP ainsi présenté est en conformité avec les objectifs présentés lors de la prospective financière, et du ROB.

Dépenses

En section de fonctionnement, les dépenses totales s'élèvent à **3 419 986 €**.

Elles se décomposent en opérations réelles pour 2 912 919 €, en opérations d'ordre pour 116 000 €, du virement à la section d'investissement pour 341 067 € et en charges exceptionnelles pour 50 000 €. Les chapitres du budget primitif 2019 – section de fonctionnement dépenses de la commune se résument ainsi :

Chapitres - Libellés	Montants en €
011 - Charges à caractère général	812 200
012 - Charges de personnel	1 679 000
014 - Atténuation de produits	74 079
022 - Dépenses imprévues Fonctionnement	2 500
023 - Virement de la section d'investissement	341 067
042 - Opération d'ordre entre section	116 000
65 - Autres charges de gestion courante	279 640
66 - Charges financières	53 500
67 - Charges exceptionnelles	50 000
68- Provisions (dépréciation de recettes)	12 000
DEPENSES DE L'EXERCICE	3 419 986 €

Recettes

En fonctionnement, les recettes totales s'élèvent à **3 419 986 €**.

Elles comprennent **3 399 686 €** d'opérations réelles et 18 700 € d'opérations d'ordre entre section et 1 600 € de recettes exceptionnelles.

Les chapitres du budget primitif 2019 – section de fonctionnement recettes de la commune se résument ainsi :

Chapitres - Libellés	Montants en €
013 - Atténuations de charges	20 000
042 - Opérations d'ordre entre section	18 700
70 - Produits de services	386 650
73 - Impôts et taxes	2 215 134
74 - Dotations et participations	715 817
75 - Autres produits gestion courante	62 085
77 - Produits exceptionnels	1 600
RECETTES DE L'EXERCICE	3 419 986 €

A l'issue de la présentation, le conseil municipal est invité à voter le budget primitif de l'année 2019 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement s'équilibrant à hauteur 3 419 986 €.

• **Section d'investissement**

Dépenses

En investissement, les dépenses totales s'élèvent à **1 343 945,50 €** dont

- 99 545,50 € de crédits de report sur des opérations d'investissement en cours de réalisation,
- 802 500 € d'opérations nouvelles,
- 271 000 € de remboursement d'emprunts
- 170 900 € d'opérations d'ordre (dont en 2019 intégration des études ZAC Bétuaudais et centre-ville).

BP 2019 – Section d'investissement	CR BP 2019	BP 2019	TOTAL
Capital des Emprunts, cautions	0	271 000	271 000,00
Programmes d'investissement 2018	99 545,50	802 500	902 045,50
Opérations d'ordre		170 900	170 900,00
TOTAL	99 545.50	1 244 400	1 343 945.50

Les principaux programmes d'investissement 2019 concernent :

OPERATIONS NOUVELLES du BP 2019 DONT :	802 500€
Maîtrise d'œuvre Bâtiment de la Mine	150 000€
Ecole maternelle – travaux de désamiantage reprise des sols, faux-plafonds et remplacement des luminaires (Moe incluse) – Dossier DETR	162 000€
Bâtiments scolaires – autres travaux (dont alarme anti-intrusion, VMC ...)	83 000€
Ecoles – équipements informatiques, mobiliers et divers	16 500€
Matériel d'entretien	3 500€
Espace Enfance – Local Jeunes – Petite enfance – équipements divers	5 000€
Restaurant scolaire – étude d'aménagement – réfection partie technique – lave-vaisselle et équipements divers	66 000 €
Mairie - Rénovation de la salle du Conseil municipal (dossier DETR)	70 000€
Service administratif – Communication – Equipements (dont provision)	21 500€
Espace Beausoleil – Travaux (éclairage extérieur) et équipements	21 400€
Médiathèque- Salle de la Renaissance – équipements	5 000€
Services techniques – équipements dont microtracteur	24 700€
Services techniques – travaux en régie à caractère d'investissement divers	15 000€
Solidarité – relocalisation de la banque alimentaire – provision équipements	50 700€
Salle de sports – équipements	2 500€
Vestiaires de foot – clôtures stade	16 500€

Envoyé en préfecture le 26/03/2019

Reçu en préfecture le 26/03/2019

Affiché le

ID : 035-213503634-20190326-2019_29-DE

Urbanisme – aire de jeux	
Urbanisme – études ADAPT	5 000€
Urbanisme – signalétiques – mobiliers urbains – aménagement parking de la chapelle – relocalisation de l'ex-garage Macé	57 500€

Recettes

En investissement, les recettes totales s'élèvent à **1 343 945,50 €** dont 30 742,92 € de crédits de report – recettes et 1 313 202,58 € de recettes nouvelles.

Les recettes 2019 comprennent :

BP 2019 – Section d'investissement	CR BP 2019	BP 2019	TOTAL
Excédent d'investissement de clôture 2018		28 511.01	28 511.01
Excédent de fonctionnement 2018 affecté en investissement 2019		473 856.13	473 856.13
Virement de la section de fonctionnement 2019		341 067.00	341 067.00
Recettes d'investissement réelles (subventions, FCTVA etc)	30 742.92	137 432.00	168 174.92
Opérations ordre budgétaire		260 200.00	260 200.00
Emprunt d'équilibre		72 136.44	72 136.44
TOTAL	30 742.92	1 313 202.58	1 343 945.50€

A l'issue de la présentation, le conseil municipal est invité à voter le budget primitif de l'année 2019 au niveau du chapitre avec opérations pour la section d'investissement.

Monsieur le Maire soumet au vote la section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à un montant de **1 343 945.50 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, adopte le budget primitif 2019 de la section d'investissement, laquelle est votée au niveau du chapitre avec opérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Acte certifié exécutoire :
Affiché en Mairie le : 13 mars 2019

Pour copie conforme, en Mairie, le 13 mars 2019

Le Maire,

Jean-Luc GAUDIN

